



N° 2022-45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Tournissan

L'an deux mil vingt- deux, le vingt et quatre novembre deux mille vingt et deux. Le Conseil municipal de la commune de Tournissan, Aude, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marilyse RIVIÈRE, Maire.

Présents : Rivière Marilyse, Mendoza Marie-Claude, Pamart Pascal, Guilhaumou Liliane Ternois -Devalcourt Sandrine, Mazuque Sébastien, Chouanet Steeve

Absent : Bigou Idriss, excusé.

Secrétaire de séance : Liliane Guilhaumou.

Présidente de séance : Rivière Marilyse

Fin de séance : 23 h 30 mn.

Date convocation : 18/10/2022

OBJET : Autorisation de signature au Maire pour convention de servitude avec ENEDIS.

Madame la maire

Rappelle au conseil municipal qu'une ombrière doit être construite sur la parcelle, cadastrée AB 597, située Chemin des Olivettes. Pour raccorder au réseau électrique et donc au poste électrique situé de l'autre côté de la RD3, l'énergie produite par les panneaux solaires, une pose de poste électrique ainsi qu'une tranchée souterraine est prévue. La société AUD.ET.EL nous demande de remplir et de signer cette convention avec ENEDIS pour procéder à l'étude technique commandée par ENEDIS.

Après lecture de la convention,

Le Conseil

OUI l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré

Décide Par **7 voix Pour**, 0 Contre, 0 Abstention, d'autoriser Madame la maire à signer cette convention de servitude avec ENEDIS.

Ainsi Fait jour mois et an que dessus

La Maire,

Marilyse Rivière

